



AIPP approximation de ce taux

Par **Dagan Beatrice**, le **10/02/2018** à **12:38**

Bonjour.

J ai été opéré en septembre 2016 d un petit kyste dans le coin de l orbite et le chirurgien à lésé le muscle oblique. je souffre d un brown traumatique : la conséquence est une diplopie non opérable : je vois net seulement sur le plan horizontal et central et j ai des douleurs neurologiques permanentes. je ne travaille plus car je suis infirmière. Tout cela est attesté médicalement. Je voudrais connaître votre évaluation de mon taux d AIPP car un expert va le faire mais il est possible qu il connaisse les compagnies d assurances. Merci beaucoup

Par **Chaber**, le **10/02/2018** à **14:04**

bonjour

[citation] un expert va le faire mais il est possible qu il connaisse les compagnies d assurances. [/citation] Vous avez mis en cause la praticien qui a donc fait appel à son assurance RC professionnelle.

Bien entendu ce sera l'expert de la compagnie d'assurances.

Il est toujours préconisé de ne pas se rendre seule à cette expertise mais accompagnée d'un expert indépendant.

[citation] je voudrais connaître votre évaluation de mon taux d AIPP [/citation] seuls les experts peuvent déterminer les taux des divers préjudices